



INFOR-DAPO régionale du BRABANT

1050 IXELLES 1

P.P.I./1/252

PERIODIQUE
MENSUEL

N° 80
Octobre 1983

**ORGANE DE LIAISON-INFORMATION-ACTION-EDUCATION DES GROUPES
DE LA FEDERATION WALLONNE DE DANSES ET DE MUSIQUES POPULAIRES**

. A.S.B.L. reconnue par le Ministère de la Culture française

Editeur responsable:

Robert LOOS - Boulevard de la Woluwe 8 (bte 24) - 1940 Woluwe-St-Etienne

Impression du journal:

Georges JAUBIN - Avenue des Sophoras 39 - 1180 Bruxelles - Tél. 374.34.90

Président: André DELERS - Vice-Président : Adrien LENAERTS



L'EQUIPE REGIONALE

STAGES ET PERFECTIONNEMENT (Organisation et partiellement enseignement): Robert Loos et Georges Jaubin (voir adresse en p. 1) — *INFOR-DAPO*: Rédaction et mise en page: Robert Loos; Dactylographie: Henriette Van Wassenhoven; Expédition: Pierre et Chritianne Uytters, Léon Dubois — Imprimeur: Georges Jaubin — *TRESORERIE REGIONALE ET PRESIDENT NATIONAL*: Georges Jaubin (voir adresse en p. 1) Cpte FWGDMP Brabant 068-0601810-49 — *SECRETAIRE REGIONALE, CENTRE DE DOCUMENTATION ET PERMANENCE*: Liliane Wellekens-Jaubin (av. des Sophoras 39, 1180 Bruxelles, tél. 374.34.90) — *RELATIONS PUBLIQUES POUR LES DEMONSTRATIONS*: Adrien Lenaerts (rue Lt. J. Becker 8, 1040 Brux., tél. 735.96.05) — *COMMISSAIRES AU COMPTES*: Erika De Vries et André Sterck — *CORRESPONDANT LOCAL DE L'INTER-GROUPES FOLKLORES* (Région Ile de France): Robert Tamine, av. de la Charmille 20/bte 56, 1200 Bruxelles, tél. (02)770.70.10 — *SECRETARIAT GENERAL ET NATIONAL et BIBLIOTHEQUE-DISCOTHEQUE*: André Sornin («La Nendette», Les Gottes 220A, 5272 Modave).

INFOR-DAPO BRABANT

Est votre journal. ENVOYEZ VOS TEXTES AVANT LE 20 DU MOIS pour toute activité ayant lieu au plus tôt six semaines après cette date.

Il est en effet inutile de signaler des activités qui ont déjà eu lieu lors de la distribution de l'*INFOR-DAPO*.

Mais soyez concis, l'impression coûte cher et LIMITEZ-VOUS à des questions concernant les danses populaires. Si vous avez connaissance d'activités de danses à l'étranger ou en Belgique, signalez-le nous pour que vos informations soient diffusées parmi les autres groupes (envoyez tout à Robert Loos - Boulevard de la Woluwe 8/bte 24, 1940 Woluwe-St-Etienne).

Si l'*INFOR-DAPO* est ouvert à tous les membres pour les articles relatifs à la danse populaire, ces articles doivent cependant, pour être insérés, être signés avec l'indication de l'adresse et du nom du groupe.

En effet, les articles signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur et non pas la rédaction de la *DAPO* et ne rencontrent pas nécessairement l'approbation du Conseil d'Administration.

ABONNEMENT INFOR-DAPO BRABANT

Si vous voulez recevoir l'*INFOR-DAPO BRABANT* et que vous appartenez à un groupe d'une autre régionale, il suffit de payer 250 F au compte FWGDMP Brabant 068-0601810-49 en mentionnant «*Abonnement Infor-Dapo Brabant*» (avec votre nom et le nom de votre groupe).

Si vous n'êtes pas membre d'un groupe, il vous suffit de payer une cotisation individuelle de 350 F au n° de compte ci-dessus, l'*Infor-Dapo* vous sera envoyé régulièrement.

Il est gentiment rappelé, que toute correspondance nécessitant une réponse doit être accompagné d'un timbre-poste.

RECHERCHE

La personne qui aurait trouvé au cours d'une manifestation de la *DAPO*, de la *St Jean* ou d'un groupe de la *DAPO*, une paire de lunettes dans un étui rigide bleu, serait bien aimable de le signaler à André Delers - Tél. 770.26.41.

Un grand merci d'avance.

RAPPEL COTISATIONS 1983-1984

De 1970 à 1980 le coût de la vie a doublé. Entre 1980 et 1983 notre monnaie a subi une dévaluation de 10%. Les subsides des Pouvoirs publics ne sont certes pas négligeables mais n'ont pas progressé en fonction du coût de la vie. Notre Fédération se trouve devant des difficultés financières et le Conseil d'administration, où la représentation du Brabant est importante, demande à tous les groupes d'accepter la décision prise d'augmenter les cotisations pour 1983-84 comme suit:

- Cotisation de base d'un groupe: 600 F.
- Par membre (15 ans et plus) de ce groupe: 100 F.
- Par membre (14 ans et moins): 50 F.
- Pour les membres individuels: 350 F.

Notre Régionale peut être fière de ses activités y compris son bulletin mensuel; cependant sa trésorerie doit faire face à l'augmentation des frais en papier, timbres-poste, organisation de stages, propagande, etc.

Il est demandé aux groupes d'être solidaires et d'acheter chacun au moins 20 cartes de membres en une fois, quitte à utiliser les cartes non vendues l'année suivante, ceci évitera également des frais d'envoi trop élevés lorsqu'il s'agit de 2 ou 3 cartes. Il est insisté pour que toute personne participant tant soit peu à l'activité du groupe paie sa cotisation à la DAPO et ce pour les diverses raisons suivantes:

1. La responsabilité civile du membre n'est couverte que si la carte-Dapo a été remise par la Régionale au Secrétariat national.
2. La Régionale reçoit certains subsides en proportion du nombre de cartes déposées au Secrétariat national par la Régionale.
3. Les cartes sont exigées pour la participation aux stages.
4. Certaines activités de groupes ouvertes à tous ont un tarif préférentiel pour les porteurs de la carte-Dapo.

Dès lors, la Régionale invite les groupes à se mettre en règle de cotisation, soit 600 F de base

pour le groupe, augmentée de 100 F par danseur de 15 ans et plus et de 50 F pour les moins de 15 ans, au compte de la Régionale du Brabant, Crédit Communal de Belgique, **compte n° 068-0601810-49 Cpte FWGDMP Brabant**, avenue des Sophoras 39, 1180 Bruxelles. Le trésorier enverra les cartes de membre dès la réception du montant des cotisations.

Les cartes de membre et de groupe comporteront 3 volets, 2 de ceux-ci devront être envoyés pour le 31 décembre au plus tard à: Liliane Jaubin, avenue des Sophoras 39, 1180 Bruxelles.

Réflexions: Comparez la cotisation de la DAPO avec celles d'autres associations! En y incluant la cotisation de votre groupe, vous êtes très loin des activités similaires... mais à la mode! Gymtonic, Aerobic, Jazz ballet, rythmique où l'on demande facilement 1.000 F par mois soit 10.000 F par an (voire 20.000 F). A notre connaissance nos groupes aux cotisations les plus élevées, ne dépassent guère par AN au maximum 3.000 F, soit 300 F par mois; d'autres se contentent encore de 40 F par mois, donc avec la nouvelle cotisation de la DAPO 500 F par an soit 12,50 F par séance de 2 heures (ou 6,25 F de l'heure) alors qu'une consommation dans un établissement revient au minimum à 30 F et un spectacle de cinéma à 150 F!

Nous ne poursuivons aucun but lucratif, certes, mais un minimum est nécessaire pour couvrir les achats: enregistreur, cassettes ou bandes magnétiques, costumes folkloriques, déplacements du moniteur, déplacement du groupe... Si les groupes, dont la cotisation mensuelle est encore de 40 F au lieu de 50 F estiment toute augmentation inutile pour leur fonctionnement, ne pourraient-ils pas par solidarité recueillir ces 10 F par mois comme contribution volontaire du groupe à la Régionale?

A tous, grand merci de votre collaboration financière.

Le Président,
A. Delers.

PARLONS DE COTISATIONS, DE FRAIS D'INSCRIPTION AUX STAGES...

La Fédération Nationale des Activités Musicales (FNUMU), 41bis Quai de la Loire, F75019-Paris, organise des stages de danses et de musiques traditionnelles. Le premier a lieu du 27 août à 18.00 heures au 3 septembre à 17.00 heures (1983), soit une semaine.

Prix pension complète: 1.250 FF soit en FB (plus ou moins 8.750 F - soit 1.250 FB par jour).

Adhésion OBLIGATOIRE à la FNUMU: 50 FF soit en FB (plus ou moins 350 F).

Comparez la cotisation du membre en France de 350 F à notre (trop) modeste cotisation revalorisée à 100 F! Ceci non pas pour critiquer la FNUMU, mais pour répondre à certains qui estiment notre cotisation fédérale trop élevée.

Le Président, Georges Jaubin.



LE BOULANGER

LES BOULANGERS ET MITRONS EURENT DE TOUS LES TEMPS UNE TENUE FORT DE-BRAILLEE. L'ANNONCE DU PAIN CHAUD SE FAISAIT A L'APPEL DE LA CORNE. CETTE COUTUME SUBSISTA TRES TARD.

A PROPOS DE L'ARTICLE 24

Texte adopté par l'A.G. du 11-9-1983

Suite à l'article n° 24 du règlement d'ordre intérieur, cet article est complété sur le plan de la régionale du Brabant, de la façon suivante :

- 1 - Pour le Brabant, une permanence est assurée au secrétariat de la régionale, de 9 à 12 heures tous les jours sauf le samedi, un centre de documentation et de renseignements y fonctionne.
- 2 - Le programme annuel de la régionale est établi par le comité exécutif à son initiative et à la suggestion des groupes et ce dans les limites des possibilités de la régionale.
Ces activités comportent l'organisation des stages, des manifestations etc..., ainsi que des activités entrant dans le cadre de la "Nationale" (c.a.d. du conseil d'administration de la Fédération).
- 3 - La régionale peut favoriser et aider la création de nouveaux groupes dans le Brabant, en participant dans les frais d'un animateur avec un maximum de 250 F de l'heure, ce montant peut être augmenté des frais de déplacement si la prestation comporte au moins 2 heures d'affilée et qu'elle se situe hors des 19 communes de l'agglomération bruxelloise. Maximum 5 séances de 2 heures par an.
Les groupes doivent être au préalable en ordre de cotisation, c.a.d. avoir payé les cartes et avoir renvoyé complétés, les talons de celles-ci et en faire la demande au moins 6 semaines avant la première séance au comité exécutif en signalant s'ils ont ou non un moniteur en vue et dans ce dernier cas, son nom et son adresse.
- 4 - Les groupes peuvent demander au comité exécutif une participation dans les frais d'un moniteur pour un enseignement spécialisé.
Cet enseignement devra être limité à 10 heures et devra être accessible à tous les membres de la Fédération. Le moniteur sera indemnisé comme prévu.
Pour être recevable les demandes devront être introduites, ceci en vue de la publication dans l'Infor-Dapo, au moins 3 mois avant la date du début du stage souhaité par le groupe et comporter les indications suivantes :
A-Dates et heures de début et de fin de stage (ne pas prévoir une date où une activité régionale est déjà prévue).
B-Adresse où se tiendra le stage.
C-Les nom et adresse du moniteur souhaité (il est souhaitable de faire appel, de préférence, à un moniteur du Brabant, puis de notre fédération, avant de faire appel à un moniteur extérieur à notre association).
D-Nature de l'enseignement.
E-La participation aux frais de chaque membre du groupe ou de la Dapo en règle de cotisation.
F-Eventuellement si une limitation est souhaitée, il est entendu que le nombre maximum d'inscriptions d'un quart sera réservé aux membres intéressés appartenant à d'autres groupes, sur le nombre maximum d'inscriptions.
Le stage de danse doit prévoir au minimum 24 participants.
Le stage de musiciens, au minimum 8 personnes.
G-Tous les participants devront être en possession d'une carte de membre pour l'année en cours et une liste nominative sera remise au secrétariat.

Voir suite page 6.

A PROPOS DE L'ARTICLE 24

Texte adopté par l'A.G. du 11.9.1983 (suite de la page 5).

H-La secrétaire régionale ou un membre du comité régional doit avoir accès au local au début et à la fin du stage.- Pour faciliter les demandes, celles-ci seront faites sur un formulaire ad hoc délivré par le secrétariat. Les demandes qui ne comportent pas toutes les précisions prévues ou non conforme au règlement seront d'office classées sans suite. Toute liberté ayant toujours été laissée aux groupes, celui qui organise pour son compte et avec son propre budget un stage ou une activité sans faire appel à la régionale reste maître de cette activité et de son budget. Il lui est toujours loisible d'informer la régionale si cette activité est ouverte aux membres des autres groupes, pour la participation desquels il fixe souverainement les conditions.

5. La publication de l'Infor-Dapo constitue la pierre angulaire des animations de la régionale, le comité de rédaction reçoit les textes destinés à la publication et peut décider d'écarter ceux qu'il estime de nature à compromettre le travail ou la bonne entente au sein de la régionale, il en fait part à l'auteur. Néanmoins, tout texte proposé conjointement par 5 groupes minimum doit être publié après exercice éventuel d'un droit de réponse, le comité de rédaction peut mettre fin à tout échange polémique. Les textes doivent parvenir au moins 6 semaines avant la date d'activité. En effet, la rédaction demande l'envoi des articles avant le 20 du mois et le bulletin n'est distribué au plus tôt qu'entre le 10 et le 15 du mois suivant. Le comité de rédaction est constitué par les membres qui participent effectivement à sa mise en page, dactylographie, impression et diffusion.

Voir page 8

3 DIMANCHES avec Renaat van Craenenbroeck

Les dimanches 11 décembre 83, 15 janvier et 5 février 84

Techniques de base en danses populaires et en danses flamandes

Renaat van Craenenbroeck, animateur du groupe «Lange Wapper» à Anvers sera assisté par Mme Geneviève Laurent et sera accompagné par Mr Modeste Vercauteren, musicien.

Au danseur déjà avancé, ce stage donnera la possibilité d'améliorer son style et sa technique, au débutant ce stage présentera une introduction rapide dans le domaine de la danse populaire.

Maximum 16 personnes (s'inscrire sans tarder!) - **Minimum** 16 ans.

Matériel: Renaat insiste pour que chacun se procure une paire de pantoufles à semelles en peau de buffle (voir magasin de sport ou danse).

Lieu: à Braine-le-Château, rue de Tubize 11.

Horaire: 9.00 h à 17.30 h.

Prix: 2.100 F pour l'ensemble des 3 dimanches.

Repas: On peut apporter son pic-nic ou on peut s'inscrire pour le repas chaud pour les 3 dimanches en ajoutant 540 F à son inscription.

Inscription: à envoyer au Secrétariat: «Animation B.L.C.», C/o Godelieve Houtart (bte 7) - Vieux Chemin de Nivelles 21, 1440 Braine-le-Château.

L'inscription ne sera valable que si elle est accompagnée d'un chèque barré ou d'un virement en faveur du compte N° 001-1516519-97 de

«Animation B.L.C.» de la somme de 2.100 F (+ repas si désiré).

N.B. En cas de désistement, parvenu avant le 25 novembre, un remboursement partiel du versement sera effectué, au-delà de cette date, un remboursement partiel ne sera effectué que dans la mesure du possible.

TALON D'INSCRIPTION

Nom:

Prénom:

Sexe:

Adresse:

Téléphone:

S'inscrit pour le stage des «3 dimanches» avec Renaat.

Envoie la somme de 2.100 F par chèque... par virement...

Apportera son pic-nic.

Désire de repas chaud les 3 dimanches et ajoute la somme de 540 F à son inscription.

Biffer les mentions inutiles.

Le dimanche 23 octobre 1983

de 10.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00 heures

STAGE DE DANSES DANOISES

Sous la direction de Eric Limet

Au Centre Scolaire Saint-Boniface
Rue Mercelis 46 à 1050 Bruxelles
Entrée parking: rue de la Croix
(Chaussures de gymnastique exigées)

Membre-Dapo: 250 F - Non-membre: 350 F

AGENDA DES ACTIVITES DE LA DAPO ET D'AILLEURS

- 23 OCTOBRE 1983 (DIMANCHE) : Stage de danses danoises au Centre scolaire St-Boniface, rue Mercelis 46 à 1050 Bruxelles - Rens. : 523.90.21.
- 6 NOVEMBRE 1983 (DIMANCHE) : Assemblée générale de la Nationale à la "Maison Jamboise" à Namur à partir de 10.00 H. Rens. : 374.34.90.
- 5 ET 6 NOVEMBRE 1983 (SAMEDI ET DIMANCHE) : Stage de construction d'Epinettes Rens. : Mr et Mme Vanden Bemden - tél. 375.01.27.
- 19 NOVEMBRE 1983 (SAMEDI) : Soirée projection film et vidéo des activités de la Régionale du Brabant, en la Salle Arc-en-Ciel, rue de Pervyse 17 à 1040 Bruxelles - Rens. : 523.90.21.
- 26 NOVEMBRE 1983 (SAMEDI) : Soirée d'Animation en Danses Populaires du groupe "Le Peton Folichon" en la salle de l'Ecole Communale n° 3, rue Timmermans 55 à 1090 Bruxelles. Rens. : 344.09.89.
- 17 ET 18 DECEMBRE 1983 (SAMEDI ET DIMANCHE) : Week-end à Faulx-les-Tombes de la Régionale du Brabant (groupe 1900) - Animation et promenades - Rens. : 523.90.21.
- 31 DECEMBRE 1983 (SAMEDI) : REVEILLON DE LA REGIONALE DU BRABANT (sous réserve) - confirmation dans prochain INFOR-DAPO.
- 21 JANVIER 1984 (SAMEDI) : Soirée d'Animation en Danses Populaires du groupe "FARANDOLE ANDERLECHT" en la Salle "Aurore", chaussée de Mons 722 à Anderlecht - Rens. : 569.06.30.
- 4 FEVRIER 1984 (SAMEDI) : Soirée d'Animation en Danses Populaires du groupe "HORA" en la salle communale n° 12, rue Elise 100 à 1050 Bruxelles - Rens. : 736.45.66.
- 18 FEVRIER 1984 (SAMEDI) : Crêpes dansantes au "Cercle TRISKELL" à Evere - Rens. : 767.35.45.
- 3 MARS 1984 (SAMEDI) : Soirée d'Animation en Danses Populaires du groupe "VODARKA".
- 31 MARS 1983 (SAMEDI) : Soirée d'Animation en Danses Populaires du groupe "TROIKA WEZEMBEEK", en la salle communale de Wezembeek-Oppem, rue Marcelis 134 - Rens. : 216.28.10.

FEDERATION WALLONNE DES GROUPEMENTS DE DANSES ET MUSIQUES POPULAIRES

REGIONALE DU BRABANT

Demande de participation dans les frais de moniteur spécialisé, pour un stage au sein d'un groupe associé (10 heures maximum).

Formulaire à renvoyer, dûment complété au moins 3 mois avant la date du début du stage.

1) Nom du groupe demandeur, avec indication des noms et adresse n° de téléphone de l'organisateur s'occupant du stage.	
2) Nature de l'enseignement.	
3) Nom, adresse et n° de téléphone du moniteur souhaité et montant de son indemnité horaire.	
4) Date du début du stage.	
5) Horaire du stage.	
6) Adresse du local où se tiendra le stage.	
7) Montant de la participation aux frais des stagiaires qui doivent être en règle de cotisation DA.PO.	
8) Y-a-t-il une limitation du nombre de stagiaires, si oui laquelle, le minimum étant de 24 danseurs et pour un stage de musique 8.	
9) Modalité d'inscription au stage.	

Signatures du responsable du groupe et de l'organisateur.

SWING PARTNERS

n'anime pas une soirée publique par an MAIS

9 «BARNAS» mensuelles

pour le seul PLAISIR de danser ensemble



Nouvelle salle: (Ecole des Cailloux)
Chaussée d'Alsemberg 346 - Uccle (près avenue Molière)
(Entrée parking)

Nouveau jour: Le 1er vendredi du mois à 20h15
1983: 7-10 - 4-11 - 2-12
1984: 6-1- 3-2 - 2-3 - 6-4 - 4-5 et 1-6

SWING PARTNERS
Rue Vanderkindere 383
1180 Bruxelles
Tél. 344.46.53

LE SAMEDI 19 NOVEMBRE 1983, à 19h00 précises

En la salle de «Arc-en-Ciel», rue de Pervyse 27 à Etterbeek

SEANCE DE PROJECTION

DES ACTIVITES DE LA REGIONALE DU BRABANT

Au programme: La St-Jean VII (vidéo) - Le groupe 1900 à Nassogne et Chaudfontaine (dias) - Jabadao à Nassogne (Super 8) - PAF: 50 F

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale extraordinaire de la FWGDMP se tiendra le dimanche 6 NOVEMBRE 1983 à partir de 10h00 à la «Maison Jamboise». Il est demandé que chaque groupe soit représenté par au moins un membre (responsable ou délégué).

STAGE D'EPINETTE

Les 5 et 6 novembre 1983 (sam.-dim.): Stage de construction d'épinettes (PAF 1.000 F). Pour tous renseignements: Mr et Mme Vanden Bemden, av. Hoef 11 à 1180 Bruxelles, tél. 375.01.27.

DANSONS EN ROUMANIE (2)

Extrait du cahier de danses «Dansons en Roumanie»

Commentaires de Jacqueline Thoveron, Maggy Balleux et Maria Van Geyte

2. UN PEU D'HISTOIRE

Les Daces (branches nordique des Thraces) avaient fondé là un royaume

L'EMPREINTE ROMAINE

En 9 avant J.C., la légion commence à occuper la côte de la Mer Noire et les Bouches du Danube. Auguste y exilera Ovide en disgrâce. Entre 101 et 106, deux expéditions permettent à Trajan de soumettre la Dacie et d'en faire une province romaine.

Les flots de barbares venus de l'Est contraindront Rome à se retirer mais cette colonisation suffira pour marquer l'influence latine et, par leur langue, les Roumains se distinguent nettement — et volontairement — de leurs voisins slaves.

LES OCCUPATIONS ETRANGERES

Au XIIe siècle, les grandes provinces vont prendre leur visage. La Transylvanie fait partie du Royaume de Hongrie, mais elle y garde ses particularités. La Valachie et la Moldavie se constituent en Principauté.

Les Turcs leur imposent le tribut (1392), puis les annexent. La Transylvanie elle-même sera intégrée en 1526.

De 1711 à 1821, les principautés sont gouvernées par des Phanariotes (Grecs du quartier du Phanar, à Istanbul), qui marqueront la vie culturelle d'hellénisme.

Autriche et Russie s'en mêlèrent. La première prit le Banat, domina la Transylvanie, la Bukovine, l'Olténie. La Russie annexe la Bessarabie en 1812 (et la conserve encore...).

L'INDEPENDANCE DIFFICILE

L'oppression étrangère provoque de nombreuses révoltes populaires. Le sentiment national se développe au début du XIXe siècle; il éclate — et est écrasé — en 1848.

Après la guerre de Crimée, le Traité de Paris (1856) proclame l'autonomie des provinces danubiennes, Moldavie et Valachie. Elles se choisirent un même prince, Alexandre Cuza, qui les réunit et fixe, en 1861, sa capitale à Bucarest. La Roumanie est née.

Elle obtint son indépendance en 1877. En 1914-1918, aux côtés des alliés, elle récupère la Transylvanie et plusieurs territoires habités par des Roumains.

L'entre-deux guerres verra le pays enlisé dans un marasme économique et social. En 1938, Carol II se fait nommer dictateur. Il essaya de maintenir la neutralité du pays, mais ses voisins s'attachent à le démembrer.

Carol doit abdiquer et le pays devient un «état national légionnaire» sous la dictature du général Antonescu qui l'associe à l'Allemagne.

La résistance antifasciste s'organise, conduit à l'insurrection armée du 23 août 1944. L'Armée Roumaine se retourne contre l'Allemagne.

L'influence du Parti Communiste va croissante: sous sa pression et celle de l'U.R.S.S., le roi Michel abdique le 30 décembre 1947. Quelques heures plus tard, la «République Populaire Roumaine» est proclamée.

Avec Gheorghiu-Dej, puis son successeur, Nicolas Ceausescu, elle va surtout travailler à asseoir son indépendance vis-à-vis de l'U.R.S.S. et du Pacte de Varsovie, développant une politique étrangère dynamique et originale.

Le troisième volet de cet article, qui paraîtra dans le prochain «Infor-Dapo» sera consacré aux «Danses».

LA VIE DES GROUPES

Hora

Nouveau local : Ecole communale n° 12 - rue Elise n°100 à 1050 Ixelles (entré la place de la Petite Suisse et l'avenue Adolphe Buyl). - Accès par bus 71 - trams 90, 94, 23 et 32. - Séances le mercredi de 20 à 22 heures. - Renseignements : André MATHEYS, 1018 chaussée de Wavre - 1160 Auderghem - Tél. 736.45.66. - Option de base : - danse d'animation internationale - approfondissement de danses 1900 et écossaises.

Mains Unies

15-16 OCTOBRE : STAGE D'INITIATION MUSICALE animé par Eric Limet à Clerlande (Ottignies) - Il y en a pour tous les goûts et tous les talents : chants simples à l'unisson ou à plusieurs voix, écoute de disques, découverte de rythmes, de tierces et de quintes, etc.etc. - Que vous sachiez lire dans toutes les clefs, tous les tons et toutes les couleurs ou que la différence entre double croche et ronde vous laisse encore baba; si vous aimez rire, chanter et vous étonner sans détonner...venez-y donc !